

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Pour le 18 Novembre. — Assemblée générale. — Pupilles de la Nation. — Etablissement des livrets de traitements pour les légionnaires et médaillés militaires. — Les prêts d'honneur aux mutilés. — Contribution des Amis des Soldats aveugles pour les habitations familiales. — La téléphonie sans fil à la portée de tous.

Notes et Informations

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 mai. — Procès-verbal de la réunion constitutive de la Section départementale de la Seine-Inférieure. — Lettres de camarades.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

801 P 606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER.
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, député ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLON ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Pour le 18 Novembre

D'après les lettres et les visites reçues au siège social, on constate notre unanimité à désirer que notre groupement continue sa vie si utile à la collectivité des aveugles de guerre, utilité démontrée par l'expérience de bientôt cinq ans.

Si dans les lettres et parmi les visites reçues on trouve assez souvent des critiques formulées, ces critiques tendent seulement à améliorer l'administration et à développer l'activité de notre groupement. Elles sont donc bienfaisantes et prouvent que les blessés aux yeux s'intéressent à leur Société. Mais à elles seules elles ne suffisent pas à faire fonctionner une association, car il faut non seulement concevoir mais agir.

Lorsque l'occasion s'en présente, chacun peut et doit exposer ses idées au Conseil d'administration, qui en délibère et fait agir le bureau de l'U. A. G. Certes la tâche du Conseil d'administration et du bureau n'est pas des plus faciles, et, pour ma part, j'estime que nous devons tous féliciter le Conseil de son zèle et de ses efforts. En définitive, l'action de l'U. A. G. dépend de la valeur de son bureau et de son Conseil. C'est pourquoi il faut choisir chaque année avec le plus grand soin les dix administrateurs à renouveler. En conséquence, dès à présent, nous devons réfléchir aux prochaines élections d'administrateurs, nous renseigner par la lecture du Bulletin, par des conversations ou correspondance avec des camarades connus.

Comme c'est particulièrement au moment de l'assemblée générale que les aveugles de guerre doivent faire connaître leurs idées et leur volonté, une série de réunions ouvertes à tous les membres titulaires précèdera cette année l'assemblée générale, et les questions pouvant nous intéresser y seront préalablement étudiées. Cette assemblée jouant un rôle capital dans la vie de notre Société, chacun de nous doit faire tous ses efforts pour qu'elle ait lieu dans les meilleures conditions et avec les meilleurs résultats possibles.

Faisons-nous donc lire très attentivement la note ci-dessous donnant les premières indications sur l'assemblée générale de 1923.

IZAAC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale prochaine aura lieu le 18 novembre, à 14 h. 30.

Le rapport moral et le rapport financier seront arrêtés à la date du 31 août et publiés dans le Bulletin de septembre, de manière à permettre à tous les membres de l'U. A. G. d'avoir les documents nécessaires en temps utile pour juger de l'exercice clos.

L'ordre du jour de la séance et le lieu de la réunion seront ultérieurement fixés par votre Bulletin.

Tout membre de l'Union qui désire poser une question à l'assemblée générale est prié de la formuler par écrit et de la faire parvenir avant le 18 octobre au siège social.

Chaque aveugle de guerre aura à exprimer sa volonté, qu'il assiste ou non à l'assemblée générale, nous allons expliquer comment.

Pour les élections, chaque aveugle de guerre recevra un bulletin de vote indiquant le nom des candidats au Conseil d'administration. Ce bulletin de vote devra être retourné directement aux bureaux de l'Union dans l'enveloppe spéciale adressée en même temps que le bulletin de vote. Cette enveloppe devra être fermée et ne sera décachetée que par les Commissions désignées de notre Comité d'Action.

Nous engageons les camarades à retourner ce bulletin avant le lundi 12 novembre pour que le dépouillement puisse commencer ce jour-là. Le scrutin sera clos le 18 novembre, à l'heure de l'ouverture de l'assemblée générale.

Nous donnerons en temps utile la liste des candidats administrateurs, mais dès à présent nous indiquons ci-dessous les administrateurs sortants :

Noireaux, vice-président; Roy (Georges), vice-président; Amar, Bardoux, Bertrand, Bois, Delage, Grillet, élu le 17 février, en remplacement du camarade Marie, démissionnaire; Leloup, Sigault.

Les camarades qui sont candidats au Conseil d'administration sont priés dès à présent de faire connaître leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, aux Bureaux de l'Union.

En ce qui concerne chaque candidat, le bulletin de vote comportera : le nom, la date de naissance, l'adresse, la profession et des observations.

Dans la colonne observations, on mentionnera simplement s'il s'agit

d'un administrateur sortant, et pour ceux-ci les indications sur leurs présences ou absences aux séances du Conseil.

La liste des camarades candidats sera définitivement arrêtée le 15 septembre.

Les aveugles de guerre assistant à la séance voteront sur les questions mises à l'ordre du jour après avoir entendu la discussion.

Ceux qui seront sûrs au dernier moment de ne pas pouvoir assister à la séance devront donner leurs pouvoirs à un camarade aveugle de guerre présent à l'assemblée. C'est un devoir de solidarité pour ceux qui ne peuvent absolument pas assister en personne à l'assemblée générale de donner des pouvoirs à un camarade de sa commune, de son département, de sa région, ou même de Paris, de façon que nos délibérations soient conformes à la loi.

En même temps que le bulletin de vote, nous adresserons d'ailleurs, à chaque camarade, une formule de délégation de pouvoir.

Pour faciliter et éclairer les discussions de l'assemblée générale, cette réunion sera précédée de séances d'études tenues par des Commissions ouvertes à tous les membres titulaires de l'U. A. G. Ces séances se tiendront aux endroits et heures fixés ci-après et s'occuperont des questions suivantes :

Vendredi 16 novembre, 25, rue Ballu

De 8 à 9 h. 30. — Première Commission : Travail.

De 10 à 12 heures. — Deuxième Commission : Création de la Maison de Retraite; Relations extérieures (Office National des Mutilés, Office National des Combattants, Associations de Mutilés, Œuvres s'occupant des aveugles de guerre); Propagande.

De 14 h. 30 à 17 h. 30. — Troisième Commission : Pension de l'Aveugle, des Veuves, des Enfants, des Femmes d'aliénés, des Ascendants; Victimes civiles de la guerre; Pupilles de la Nation; Article 64 de la loi du 31 mars 1919; Transports; Décorations.

Samedi 17 novembre

1° 25, rue Ballu :

De 9 à 12 heures. — Quatrième Commission : Fonctionnement du siège social et de la maison de Franceville; Groupements régionaux; Sections départementales.

2° Dans une salle de la Société des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche.

De 14 h. 30 à 17 h. — Présentation des vœux préparés dans les Commissions précédentes.

Dimanche 18 novembre

Assemblée générale ordinaire à 14 h. 30, Salle Descartes, à la Sorbonne.

Après l'assemblée générale, les aveugles de guerre et leurs amis pourront se réunir dans une réunion intime qui sera précédée d'un dîner.

Le Bureau donnera en temps utile les indications nécessaires pour prendre part à cette réunion, dont les frais seront à la charge de tous ceux qui y assisteront.

PUPILLES DE LA NATION

La Chambre des députés, dans sa séance du jeudi 28 juin (*J. O.* du vendredi 29 juin, p. 2833), a adopté le paragraphe suivant relatif aux Pupilles de la Nation :

« ...Sont assimilés aux orphelins les enfants nés ou à naître, dont le père, la mère ou le soutien de famille se trouvent, à raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de la guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de famille.

« Sont également assimilés aux orphelins les enfants victimes de la guerre au sens de la loi du 24 juin 1919. »

Nous espérons que le Sénat ne tardera pas à adopter ce projet de loi, déposé par le colonel Picot et quelques autres députés pour que les enfants des aveugles de guerre nés plus de dix mois après la cessation des hostilités puissent être déclarés Pupilles de la Nation.

ETABLISSEMENT DES LIVRETS DE TRAITEMENT DES LEGIONNAIRES ET MEDAILLES MILITAIRES

Les attributions de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires, faites par arrêtés ministériels postérieurs à la cessation des hostilités, au titre de la loi du 15 juin 1920 (2^e tableau spécial, Commissions Fayolle et Lacaze), ont été ratifiées par une loi publiée au *Journal Officiel* du 31 mai.

Beaucoup de mutilés à 100 %, déjà titulaires de la Médaille militaire, pourront ainsi obtenir la croix qu'ils attendent depuis longtemps.

LES PRETS D'HONNEUR AUX MUTILES

Les invalides de guerre pourront obtenir, des Comités départementaux, un prêt d'honneur de 500 francs au maximum.

Cette mesure ne pourra entrer en vigueur que lorsque les budgets nécessaires pour l'exercice 1923 auront été approuvés par l'Office National et soumis à l'approbation du ministre des Pensions.

Ces formalités demanderont un certain temps, et il est peu probable que les prêts d'honneur puissent être consentis avant le mois d'août.

Pour toute demande, les camarades devront s'adresser au Comité départemental des Mutilés dont le siège est au chef-lieu du département.

CONTRIBUTION DES AMIS DES SOLDATS AVEUGLES POUR LES HABITATIONS FAMILIALES

L'Œuvre des Amis des Soldats aveugles, 6, rue de la Bienfaisance, à Paris, précise et complète par la note ci-dessous les indications données dans son article inséré au *Bulletin* de mai.

Depuis quelques mois l'Œuvre « Les Amis des Soldats aveugles » a institué une Caisse de prêts en vue de faciliter aux soldats aveugles l'acquisition d'une petite maison.

Les sommes prêtées par l'Œuvre ne portent pas intérêt. Elles sont remboursables en cinq ans par termes semestriels ou trimestriels. Le prêt est garanti par une hypothèque prise sur l'immeuble et le terrain.

En principe, l'Œuvre favorise l'acquisition des maisons, de préférence à leur construction. L'expérience a montré, en effet, que très souvent les aveugles sont engagés par des entrepreneurs peu consciencieux dans des dépenses qui dépassent de beaucoup leurs prévisions.

L'argent prêté est versé au notaire, qui est chargé de régulariser l'acte hypothécaire.

Si dans des circonstances exceptionnelles l'Œuvre consent un prêt pour une construction, l'argent n'est versé que sur le vu d'un devis forfaitaire dûment établi et signé par l'entrepreneur.

Dans ce cas, l'aveugle est tenu de participer par ses propres moyens dans la proportion des deux tiers au moins au paiement de la dépense totale.

Le soldat aveugle qui désire profiter des avances faites par l'Œuvre doit, avant de prendre aucun engagement avec le vendeur ou l'entrepreneur, adresser au siège social de l'Œuvre sa demande accompagnée

de tous les renseignements nécessaires à l'examen de la question, à savoir :

1° Capital dont il dispose et qu'il peut affecter lui-même à l'opération;

2° Prix demandé par le vendeur ou devis forfaitaire de l'entrepreneur;

3° Ressources sur lesquelles le soldat aveugle peut compter pour le règlement des annuités (pension totale, qu'il reçoit de l'Etat, revenus annuels de son travail, etc.);

4° Nom et adresse du notaire chargé de l'établissement des actes.

Un certain nombre d'aveugles font des demandes de prêts alors qu'ils ont déjà engagé des sommes importantes dans l'acquisition de terrains ou d'immeubles, ou souscrit à des versements à des entrepreneurs. En agissant ainsi, ils mettent l'Œuvre dans l'impossibilité de contrôler la prudence des engagements qu'ils ont pris et de leur éviter des opérations parfois désastreuses. Ils s'exposent ainsi à se voir refuser toute assistance pécuniaire.

Dans une note insérée dans le Bulletin de l'Union des Aveugles de Guerre du mois de mai, l'Œuvre avait indiqué la somme de 10.000 fr. comme étant un maximum tout à fait exceptionnel, ne pouvant être dépassé.

Un assez grand nombre d'aveugles ayant eu connaissance de cette note ont considéré, au contraire, que ce maximum était normal et pour ainsi dire « de droit ».

Il est essentiel que les aveugles soient bien convaincus que le prêt de 10.000 francs est réellement exceptionnel et ne sera accordé qu'à des aveugles pouvant prouver qu'ils disposent de ressources leur permettant d'acquitter facilement leurs annuités.

Dans l'intérêt de la collectivité, il importe, en effet, que la Caisse de Prêts, dont l'Œuvre dispose, ne soit pas épuisée avant que les aveugles chefs de famille, désireux de se procurer une habitation familiale bien à eux, aient pu réaliser leur rêve. C'est ce qui arriverait certainement si les sommes prêtées excédaient une moyenne de cinq ou six mille francs, et si le fonds de roulement de la Caisse de Prêts n'était pas entretenu par une rentrée très régulière des annuités de remboursement.

A cet égard, il est nécessaire que les aveugles qui ont recours à cette Caisse de Prêts se pénètrent bien de l'idée que les engagements de remboursement qu'ils souscrivent sont absolument formels, et qu'ils se fassent un point d'honneur de s'y conformer exactement.

Le siège social de l'Œuvre n'hésiterait pas, le cas échéant, à prendre des mesures de rigueur contre les aveugles peu consciencieux qui chercheraient à se soustraire à leurs obligations, aux dépens de leurs camarades, et au risque de provoquer la suppression du service des prêts.

LA TELEPHONIE SANS FIL A LA PORTEE DE TOUS

(3° suite)

Analogie avec la téléphonie avec fils et la téléphonie sans fil

Il y aura toujours un appareil transmetteur et un appareil récepteur, mais plus de fils les reliant, car le conducteur échappe à nos sens.

Qu'est-ce que l'éther?

C'est une matière impondérable, tellement tenue qu'elle remplit non seulement les espaces vides, mais encore tous les espaces existant entre les molécules des corps solides et gazeux. (Ne pas confondre avec le liquide portant le même nom.)

L'appareil transmetteur est relié à une antenne.

Qu'est-ce qu'une antenne?

C'est un simple fil métallique généralement en fer ou en cuivre tendu à une certaine hauteur au-dessus du sol. Il en sera parlé plus loin plus en détail.

L'appareil transmetteur, qui diffère naturellement de celui précédemment décrit, envoie dans l'antenne des courants à très haute fréquence, c'est-à-dire qui changent de sens. L'antenne, après avoir été traversée dans un sens, l'est immédiatement en sens contraire, comme un voyageur qui, après avoir parcouru un certain chemin, revient sur ses pas.

Ces variations de sens peuvent atteindre le nombre inimaginable de deux à trois millions par seconde.

On conçoit aisément que l'éther qui se trouve dans l'intérieur du métal constituant l'antenne, ainsi qu'autour de celle-ci, se trouve mis en mouvement par les phénomènes électro-magnétiques dont il a été parlé très succinctement précédemment.

Cet éther ressemble donc à l'eau mise en mouvement par la chute d'une pierre.

Ces mouvements se communiquent dans toutes les directions à tra-

vers l'atmosphère et à travers les corps. C'est ce qui explique que l'on peut très bien recevoir les ondes de la téléphonie ou télégraphie sans fil dans une maison hermétiquement close.

Ces mouvements se communiquant dans toutes les directions iront naturellement frapper les antennes réceptrices. Il prendra naissance dans ces antennes réceptrices un courant électrique de même fréquence que dans l'antenne transmettrice. En effet, faisons une comparaison bien simple : le courant à haute fréquence est représenté par la pierre qui tombe dans l'eau, l'éther mis en mouvement par les mouvements de l'eau dus à cette pierre, et l'antenne réceptrice par un bouchon flottant sur l'eau à une certaine distance de l'endroit de chute de la pierre. Les ronds qui se forment dans l'eau, très apparents au centre, le sont ensuite de moins en moins, c'est ce qui indique que ces ondes ont une portée limitée qui dépend de la puissance de l'appareil transmetteur (ici la pierre). Mais si les ondes vont en s'affaiblissant au fur et à mesure du chemin parcouru (ce qui nous amènera plus tard à parler des amplificateurs d'ondes), leur nombre reste le même à l'endroit de la pierre comme au lieu où se trouve le bouchon.

Pourquoi l'antenne réceptrice est-elle le siège d'un courant? La plupart des appareils électriques sont réversibles. Exemple : une dynamo que l'on oblige à tourner en l'entraînant avec une machine à vapeur produit du courant électrique ; mais au lieu de l'entraîner, envoyons-lui du courant, elle devient moteur et produit de la puissance mécanique. Autre exemple non électrique : la roue d'un moulin entraîne celui-ci, recevant sa puissance de l'eau de la rivière qui agit par son poids sur les aubes. Mais si nous venions à actionner cette roue avec un moteur à essence, par exemple, nous pourrions reprendre l'eau en bas de la chute et l'élever à son niveau primitif. Les exemples sont innombrables.

Une force agit sur un ressort et le comprime ; le ressort, en se détendant, reproduit cette même force, etc.

L'éther est donc notre conducteur invisible qui a l'avantage d'exister partout où l'on ne pourrait pas placer de fils téléphoniques, par exemple entre un avion et la terre, ainsi qu'entre un bateau sur l'océan et le rivage. C'est également grâce à ces ondes que l'on peut très bien diriger un ballon par la nuit la plus obscure : premièrement, en pouvant avec ces ondes déterminer exactement sa place, et deuxièmement avec ces mêmes ondes lui faire connaître par T. S. F. au-dessus de quelle ville il se trouve.

C'est ce que faisaient les Allemands quand ils allaient bombarder Londres.

Il suffira donc d'avoir des appareils très puissants, et les ondes pourront faire le tour de la terre des deux côtés à la fois et se rejoindront aux antipodes.

Mais il va sans dire que tous les appareils récepteurs seront impressionnés par les ondes émises par tous les postes, et il faudra, pour éviter les brouillages entre postes, certaines conventions d'heure de transmission et de longueur d'onde.

Ondes amorties et ondes entretenues. — Chaque fois qu'on laissera tomber la pierre dans l'eau, on pourra attendre, avant d'en laisser tomber une seconde, que toute ondulation de l'eau ait complètement cessé. On pourra maintenir la pierre au bout d'une tige de fer, par exemple la descendre et la monter tout doucement en permanence. La surface de l'eau sera légèrement ondulée et sans arrêt. Lorsque l'on voudra transmettre un signal, il n'y aura qu'à faire un plus grand mouvement de la pierre, et des ondes plus grandes se dessineront et seront très bien enregistrées par le bouchon flotteur. C'est grâce aux ondes entretenues que la téléphonie sans fil a pu se développer très rapidement dès qu'elles furent trouvées. La voix étant composée d'une suite de vibrations n'admet pas, pour être claire, les espaces morts existant entre les séries d'ondes amorties. Cela ne gêne en rien la télégraphie sans fil, qui émet des séries d'ondes plus ou moins longues ou courtes représentant les points et les traits de l'alphabet Morse, mais elles sont amorties après chaque point ou trait, c'est-à-dire cessent d'exister jusqu'au prochain signal.

On pourrait également faire de la télégraphie avec des ondes entretenues. On devine que la portée de la télégraphie sera plus grande que celle de la téléphonie, car les ondes amorties pour une même puissance d'appareil émetteur seront beaucoup mieux ressenties par le bouchon que la différence qui existe entre les petites ondes permanentes et les grandes qui suivent. La puissance des ondes entretenues est égale à celle des grandes, moins la valeur des petites ondes permanentes.

Ceci indique que dans les récepteurs de téléphonie sans fil il ne faudra pas s'étonner si l'on vient à entendre des signaux Morse.

Laissant de côté l'appareil de transmission, je commencerai par celui de réception, le premier étant réservé à l'Etat et à certaines Compagnies.

Antenne réceptrice. — Elle prend le nom d'antenne lorsqu'elle est composée de un ou plusieurs fils tendus en l'air et attachés à des isola-

teurs. Elle prend le nom de « cadre » si ce fil, au lieu d'être tendu en l'air, est enroulé sur une bobine en bois de forme carrée ou ronde. Le cadre se place surtout à l'intérieur des maisons, lorsque l'on ne peut établir une antenne. Les proportions adoptées pour ces deux genres varieront, et l'on pourra, en général, se baser sur les indications que je donnerai dans mon prochain article.

Au moment où je termine ces lignes, j'ai connaissance d'une lettre parue dans le Bulletin de l'U. A. G. du mois de mai, signée Eugène Guilbot, et dans laquelle je relève les passages suivants : « Point n'est besoin d'avoir des notions en électricité. » « Un aveugle peut parfaitement monter un poste de réception sans avoir besoin de connaissances spéciales. » « Je me mets à la disposition des camarades pour essayer de démêler les causes de non-fonctionnement des postes. »

Puisque M. Eugène Guilbot prétend qu'on peut faire les choses sans les connaître, c'est-à-dire travailler comme une machine, il n'est peut-être pas nécessaire que je continue mes articles. Si, néanmoins, il y a des lecteurs que les articles scientifiques intéressent, qu'ils veuillent bien me le faire savoir.

M. BOCQUET, *Ingénieur*,
45, rue de Berri, 8°.



NOTES & INFORMATIONS

Une cordiale cérémonie a eu lieu à la Préfecture de Police, en présence de M. Guichard, directeur de la Police municipale, de MM. Maréchal, Martin, Vernis, et de nombreux camarades et amis à propos de la remise de la Croix de la Légion d'honneur à notre camarade Béguin, ancien administrateur de l'U. A. G., actuellement dactylographe à la Préfecture de Police.

Le vieil ami des Aveugles de Guerre, le lieutenant Sollar, a tenu à être le parrain de Béguin.

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui ont voulu témoigner leur sympathie à notre courageux camarade.

POUR FRANCEVILLE

Le vendredi 4 mai dernier, a été donnée, à Paris, au profit de nos maisons de Franceville, une soirée de gala parfaitement réussie.

C'est à Mme Chevalier, membre de notre Comité d'action, que nous devons l'organisation de cette jolie soirée. Nos dévoués et fidèles amis de notre Comité d'action lui ont apporté leur concours pour l'aider dans les nombreux travaux qu'exige la mise au point d'une telle fête et le placement des billets. Toute notre reconnaissance leur est acquise depuis longtemps, mais nous nous faisons un plaisir de le leur redire à nouveau.

Cette soirée a rapporté la somme de 7.200 francs pour nos maisons de Franceville.

Un très beau concert, au profit de l'Union des Aveugles de Guerre, a eu lieu le 13 juin dernier, à Enghien-les-Bains. Cette fête a été organisée par le « Cercle des Amitiés Françaises d'Enghien ». Elle a eu, comme les années précédentes, un très beau succès et a laissé à l'Union un bénéfice net de 6.050 francs affecté à nos constructions de Franceville, conformément à la volonté des donateurs.

Nous nous permettons d'adresser toute notre reconnaissance à l'organisateur de cette fête et particulièrement à M. Droit, président du « Cercle des Amitiés Françaises d'Enghien ». Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette fête et nous ne pouvons mieux faire, en la circonstance, que de reproduire ci-dessous les paroles prononcées par la dévouée vice-présidente de notre Comité d'action, Mlle Arbel :

« Il m'a fallu beaucoup de courage pour gravir les quelques marches de cette estrade et me présenter devant vous. Mais, ce courage, je le puise dans la pensée que je vais vous parler de mes grands amis, les Aveugles de Guerre, et dans la certitude que, pour l'amour d'eux, vous me serez indulgents.

« Vous connaissez tous l'U. A. G., cette association fondée au lendemain de la guerre par ceux qui, ayant souffert de la même façon, ayant lutté ensemble contre la mort d'abord, contre la vie ensuite, ont désiré ne pas perdre contact et s'entr'aider dans la mesure de leurs moyens. Ce n'est pas, vous l'avez bien compris, une œuvre de bienfaisance, mais une œuvre sociale ayant les mêmes objectifs que n'importe quelle Association d'aide mutuelle.

« Je voudrais, ce soir, vous dire quelques mots de deux branches de cette union qui peuvent vous intéresser tout particulièrement : Franceville et le Magasin.

« Franceville est un petit coin charmant, à quelques kilomètres de Cabourg. Là, grâce au premier don d'un beau terrain, l'Union est en train de réaliser pour ses membres le rêve formé souvent par bien des voyants : un lieu de repos et de villégiature au bon air, dans des conditions matérielles abordables. Plusieurs maisons s'élèvent déjà où chaque ménage est bien « chez soi » durant un séjour de plusieurs semaines. Pensez à la joie du père et de la mère qui peuvent laisser courir leurs enfants sur une jolie plage et les abriter dans un logis sain, commode, propre, bien aéré, où ils ont vite fait d'oublier le logement étroit, les rues encombrées de la ville. Pensez au bien-être que peut éprouver l'aveugle qui, ici, peut aller et venir en toute sécurité, affranchi de la servitude du guide, et prendre l'exercice nécessaire à sa santé. Eh bien ! de cette joie, vous pouvez prendre votre large part. Vous savez que le bénéfice de ce concert est destiné à Franceville, et, pour la troisième fois, vous avez apporté de nombreuses pierres à ce bel édifice. Chaque année, de nouveaux logements s'ajoutent et s'ajouteront à ceux qui existent déjà, jusqu'à ce que les ressources soient suffisantes pour construire, en plus des maisons de

repos, une maison de retraite où pourraient s'installer de façon permanente les isolés, ceux dont le célibat, la disparition de leurs proches, le veuvage, ont fait des épaves. Mais ceci est pour plus tard....

« Parlons maintenant du magasin.

« Nombreux sont les aveugles qui se sont constitué des clientèles et n'ont besoin d'aucune aide pour l'écoulement de leurs produits ; mais nombreux aussi ceux à qui leur éloignement d'un centre, leur manque de relations, leur timidité parfois, ne permettent pas de trouver suffisamment d'acheteurs. A ceux-là, l'Union a ouvert toutes grandes, dans sa maison du 25 de la rue Ballu, les portes d'un coquet magasin. Allez-y, vous serez émerveillé d'abord ; vous ferez de très bonnes affaires ensuite.

« Vous pensez tous en ce moment : Oui, certes, j'irai, j'achèterai n'importe quoi, dont je ne me servirai probablement pas ; mais c'est une belle œuvre et il faut venir en aide à ces braves gens ! Eh bien ! ce n'est pas cela du tout. Oubliez qu'il s'agit d'aveugles. Dites-vous : je vais partir pour la mer, pour les eaux, j'ai besoin de bien des choses ; allons voir ce qu'il y a dans un magasin de la rue Ballu dont on m'a parlé. Vous trouverez des tailleurs tricotés bordés de soie pour le voyage, de chaudes et élégantes casaques pour le sport, des robes de tricot de soie de tons et de dessins variés pour l'après-midi, des capes pour la sortie du bain ou la promenade du soir, de douillettes robes de chambre, des écharpes de toutes espèces ; des paniers de voyage de toutes les dimensions, d'élégantes corbeilles pour tous usages, et toute la gamme des brosses, en partant de la brosse à dents, pour arriver par la brosse à ongles, la brosse à tête, jusqu'aux brosses à décroter et à froter. Au retour de votre villégiature, il vous faut renouveler vos balais, remplacer un baquet usagé, une table ou un buffet de cuisine cassés, des chaises dont le cannage est abîmé ; venez au magasin, nous avons tout cela, et, comme le disent les camelots et les réclames des grands magasins, à.... des prix défiant toute concurrence....

« Est-ce tout ? Non. Vous trouverez aussi à l'Union des adresses d'avocats, de représentants de commerce, de masseurs, de sténo-dactylos, de téléphonistes, etc... Cela vous étonne ? Mais parmi les aveugles, il n'y a pas que les travailleurs manuels. Il y a aussi des intellectuels que la guerre a surpris au milieu de leurs études, au début d'une carrière qui promettait d'être brillante. Aurait-il été juste que, du fait de leur blessure, tous leurs désirs aient dû se borner à boire, manger, dormir ? Non, n'est-ce pas ?

« Mesdames, Messieurs, j'entends parfois faire une réflexion qui me révolte, qui vous révoltera comme moi : « Oh ! il a sa pension, il « pourrait bien se tenir tranquille et laisser sa place à d'autres. » Quoi ! parce que la destinée l'a frappé cruellement pendant qu'il faisait son devoir, il devrait renoncer à toute ambition, faire taire en lui tout désir de bien-être, de luxe même, s'il est à même par son intelligence et son travail de se les procurer, de les procurer aux siens ? Vous penserez tous comme moi que l'aveugle, le grand mutilé, a droit au bonheur, au bien-être, autant et *plus* qu'un autre, puisqu'il l'a payé d'avance, par un sacrifice *personnel* qui a profité à tous. Vous continuerez, j'en suis sûre, à contribuer par tous les moyens en votre pouvoir à la réalisation de cette grande œuvre de justice : donner à ceux qui ont été les premiers au danger la place honorée à laquelle ils ont droit, non pas à part et différente de celle des autres, mais au milieu de tous, dans la grande famille française.

« Il me reste à accomplir le plus facile de ma tâche en donnant cours au sentiment le plus doux : la reconnaissance.

« L'Union des Aveugles de Guerre remercie bien vivement le « Cercle des Amitiés Françaises », son dévoué président, M. Félix Droit, qui ont organisé cette admirable soirée ; M. Jean Chataigner, qui, non content de s'occuper du programme, a mis gracieusement, comme les années précédentes, cette belle salle à la disposition des organisateurs ; tous les artistes qui ont répondu avec empressement aux sollicitations du Comité ; la musique du 31^e régiment d'infanterie avec son chef, M. Flot ; vous tous qui êtes ici, sans oublier Robert Laute, dont le dévouement et l'activité se sont dépensés sans compter pour ses camarades. A toutes et à tous, merci.

« Permettez-moi aussi, en mon nom personnel, de vous adresser l'expression de ma reconnaissance pour l'attention avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter. »

M. Georges Bateau, membre du Bureau du « Cercle des Amitiés Françaises » d'Enghien, a composé, à l'occasion de cette fête, l'émouvante poésie suivante :

POUR LES BLESSÉS AUX YEUX

*Aveugle !... C'est un mot qu'on prononce tout bas,
Qui se dit lentement, ainsi qu'une prière,
Qui vibre douloureux, et sonne comme un glas,
Et dont l'écho s'afflige en l'âme tout entière.*

*Mais, ne l'appliquons pas à ceux qui ne voient plus,
A ceux que lourdement a frappés la mitraille,
Aux soldats, dont la flamme, ou les gaz, ou l'obus,
Ont fermé les deux yeux dans l'ardente bataille.*

*Non, ceux-là ne sont pas des aveugles vraiment.
Gardons ce mot pour ceux que jamais la lumière
Ne frôla de ses feux et qui, même un moment,
N'ont contemplé le jour en sa splendeur première.*

*Et, pour tous ces héros dont sont meurtris les yeux,
Pour tous ceux dont l'effort voulait que s'accomplisse
Pour la France et pour nous un destin glorieux,
« Blessés aux yeux » dit mieux leur sombre sacrifice.*

*Ce sont les purs martyrs du plus pur des devoirs !
Leur regard s'est éteint sur de terribles choses ;
Mais leur cœur était fort et leur âme a pu voir
Surgir tout un pays en leurs paupières closes...*

*Nous leur devons beaucoup, à ces « Blessés aux yeux ».
Notre dette envers eux reste à jamais immense :
Si la Patrie est belle et son ciel lumineux,
Si nous sommes Français, c'est grâce à leur souffrance.*

*C'est pourquoi, pieusement, nous devons les aimer
Et nous devons songer à cette nuit si noire
Qui toujours les entoure. Il nous faut les aider,
Eux, qui firent, pour nous, resplendir la Victoire...*

Georges BATEAU.

Une Bibliothèque d'ouvrages imprimés en caractères Braille a été installée au siège du Comité départemental des Mutilés, 7, rue des Minimes, à Paris (3^e), grâce à la collaboration du Comité des Mutilés et de différentes œuvres, notamment : « Impression et Reliure », et « Les Amis des Soldats Aveugles ». Cette Bibliothèque sera ouverte au public le 1^{er} juin 1923.

Les 1.500 ouvrages, comprenant 5.000 volumes, qui composent la Bibliothèque, pourront être consultés sur place ou prêtés à domicile.

L'ordre de priorité suivant a été établi pour les opérations de prêt :

- 1° Aveugles de guerre ;
- 2° Aveugles civils domiciliés dans le département de la Seine ;
- 3° Aveugles civils résidant hors du département de la Seine.

Le prêt sera absolument gratuit.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, s'adresser, soit par téléphone au Comité départemental (Archives 39-36 et 40-03), soit par lettre non affranchie à M. le Préfet de la Seine, Président du Comité départemental des Mutilés, 7, rue des Minimes, à Paris (3°).

Les Usines de Bois ouvrés de Colmar nous avisent qu'elles viennent d'installer de nouveaux ateliers pour la fabrication de chaises en tous genres. Ces Usines nous disent pouvoir en fournir à des prix intéressants, soit montées prêtes à l'emballage, soit prêtes à être montées, à votre convenance.

S'adresser directement aux Usines de Bois ouvrés, à Colmar.

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

Huiles, Savons, Cafés, Confitures.

S'adresser à M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône).

Fortes remises — Affaires faciles.

Du camarade A. Lacotas :

| | | Barrique | 1/2 barrique |
|---------------------------|-----|----------|--------------|
| Vin rouge mi-Coteaux..... | 8,5 | 270 » | 150 » |
| — — Coteaux | 9 | 280 » | 155 » |
| — — Coteaux Supérieur.. | 10 | 320 » | 175 » |
| — — Saint-Georges Extra | 11 | 388 » | 209 » |
| — rosé Supérieur..... | 10 | 320 » | 175 » |
| — Blanc sec | 9 | 330 » | 180 » |
| — Picpoul | 10 | 380 » | 205 » |
| — Picpoul moelleux | 10 | 385 » | 208 » |
| — Sec vieux | 9 | 340 » | 185 » |
| — Picpoul vieux | 10 | 388 » | 209 » |

Ces prix à la barrique de 220 litres ou la demi-barrique de 110 litres, franco de port, de régie et de logement.

A domicile dans Paris et la Seine. Sur gare destinataire dans les autres départements.

Adresser commande à A. Lacotas (agent général de la Maison Coste-Folcher), 5, rue Gerhardt, Montpellier (Hérault).

A vendre :

Tandem avec roue libre, en très bon état. Prix avantageux. S'adresser au camarade Rey, brossier, à Villemotier, par Verjon (Ain).

Machine à écrire Braille. Etat neuf. S'adresser au camarade Fabre Lucien, à Donzy (Nièvre).

Le camarade A. Leger, mécanicien à Cepoy (Loiret), tient à la disposition des camarades des accoupleurs de vélo, pour 150 francs.

Les Soldats aveugles désirant travailler dans les Usines Peugeot, à Montbéliard ; Bréguet, à Douai, et Thomson, à Suresnes près de Paris, à Jarville près de Nancy, et Lesquin près de Lille, voudront bien adresser leur demande à M. Bocquet, 45, rue de Berri, à Paris.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Viard-Gaudin, à Beaufort-s.-Daron (Savoie), nous font part de la naissance de leur fils Hugues-Patrice, né le 25 avril 1923.

Notre camarade et Mme Karli (dit Pinault) nous font part de la naissance de leur fille Irène, née le 9 mars, à Saint-Cloud.

Notre camarade et Mme Epaud (Raphaël), à Landevieille (Vendée), nous font part de la naissance de leur fille Jeanne-Thérèse-Marie, née le 26 mai 1923.

Notre camarade et Mme Masse (Jean), à Laverdens (Gers), nous font part de la naissance de leur fille Marie-Françoise, née le 9 janvier 1923.

Notre camarade et Mme Bonamy (Augustin), à Auby (Nord), nous font part de la naissance de leur fille Lucile, née le 31 mai 1923.

Notre camarade et Mme Simon (François), à Paris, nous font part de la naissance de leur fils Pierre.

Notre camarade et Mme Deguerville, à Chepy, par Valines (Somme), nous font part de la naissance de leur fils André-Edouard-Eugène, né le 14 février 1923.

Notre camarade et Mme Gille (Raphaël), à Cléon (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils Raphaël-François-Xavier, né le 1^{er} mai 1923.

Notre camarade et Mme Reynes, à Carcassonne (Aude), nous font part de la naissance de leur deuxième fils, André-Armand-François.

Notre camarade et Mme Bourreau (Léopold), à Chiché (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur fils Aimé-Joseph-Louis.

Notre camarade et Mme Faille (Léon), à Paris, nous font part de la naissance de leur fils Jean-Ernest.

Notre camarade et Mme Bretin (Pierre), à Vieillevigne (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils Michel-René-Louis.

Notre camarade et Mme Dessaix (François), à Saint-Brice-sur-Vienne (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur fille Gabrielle.

Notre camarade et Mme Harrivelle, à Caen (Calvados), nous font part de la naissance de leur fils Michel.

Notre camarade et Mme Perret (Claudius), à Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire), nous font part de la naissance de leur fils Jean-Félix.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Filliou (E.), à Blois (Loir-et-Cher), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Ply, célébré le 4 juin 1923.

Notre camarade Calmettes (Alphonse), à Thiais (Seine), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Giraud, célébré le 14 juin 1923.

Notre camarade Tafforin (René), à Niort (Deux-Sèvres), nous fait part de son mariage, célébré le 26 mai 1923.

Notre camarade Fonchy (Martial), à Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Meynier, célébré le 28 juin 1923.

Notre camarade Marueux (Marcel), à Milly (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mlle Hélène Mireux.

Notre camarade Salen (Elie), à Marseille (Bouches-du-Rhône), nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Deserable.

Notre camarade Barlet (Raymond), à Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Raymonde Brunet, célébré le 7 juillet 1923.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Wagner (Jean), à Paris.

De notre camarade Lemaire (Louis), à Cambrai (Nord).

Du père de notre camarade Serre, à Lorient (Morbihan), à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Du père de notre camarade Le Borgne (Laurent), à La Chaise (Finistère).

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 1923

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence du capitaine Izaac.

Sont présents : Gaston L'Evesque, Noireaux, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Courteix, Delage, Dufourc, Durat, Grillet, Gudéfin, Malgat, Sainte-Rose.

Assistent à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'action, et le camarade Saillot.

Les camarades Leveau, Lallement et Sigault ont écrit.

1° Procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

2° Election de deux délégués-électeurs au Comité départemental de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Seine.

Administrateurs en exercice 29

Votants 18

Suffrages exprimés 18

Ont obtenu : Favret 18 voix.

Sainte-Rose 17 »

Izaac 1 »

Favret et Sainte-Rose, présents à la séance, acceptent le résultat des élections. Aucun des administrateurs présents ne formule d'observation au sujet de ces élections.

A la demande du Secrétaire général, le Conseil, à l'unanimité, désigne Sainte-Rose comme candidat de l'U. A. G. au Comité départemental de la Seine.

Les deux électeurs Favret et Sainte-Rose ont tous pouvoirs pour s'entendre avec les autres Sociétés de mutilés sur une liste, étant entendu que Sainte-Rose devra figurer sur cette liste.

3° Questions diverses.

Lettre du camarade Meunier

Lecture des camarades Antoine, Leveau, Sigault, Toudouri.

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas publier la lettre du camarade Meunier.

Lecture du rapport présenté par le Bureau et la Commission des Pensions, au sujet de l'ajustement des pensions avec le coût croissant de la vie.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil décide que les arguments contenus dans ce rapport soient publiés dans le plus prochain Bulletin.

Lecture de la lettre de M. Flourey. Sainte-Rose est chargé d'étudier cette demande et d'apporter ses conclusions à un prochain Conseil.

Bois demande qu'une plaque soit apposée à l'extérieur de la Maison, de manière à ce que les passants n'ignorent pas qu'on peut trouver à notre siège social des objets fabriqués par les Aveugles de Guerre.

Le Secrétaire général promet de faire des propositions précises à ce sujet à un prochain Conseil.

La séance est levée à 11 heures.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONSTITUTIVE
DE LA SECTION DEPARTEMENTALE
DE LA SEINE-INFERIEURE

Le dimanche 17 juin 1923, les Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure se sont réunis à Rouen, 22, place Saint-Marc, en présence de M. Favret, Secrétaire général de l'U. A. G., délégué du Conseil d'administration, pour former la section départementale de la Seine-Inférieure.

La séance est ouverte à 14 h. 30.

Sont présents :

MM. Dumoutier, Morel, Vallerent, voyants.

MM. Godard, Cagnard, Simon, Devarrieux, Abraham, Gilles, Angot, Mauconduit, Delpêche, Verdure, Landais, Lecomte, Féret, Dupuis, Leblond, Capelle, Lemarchand.

Après avoir pris connaissance des Statuts de l'U. A. G. et du Règlement intérieur pour les régions et les départements, il a été décidé entre tous de former la section départementale de la Seine-Inférieure. Il a été procédé immédiatement à la formation du Bureau par vote à main levée, en présence du camarade Favret, délégué de l'U. A. G.

Le Bureau se compose comme suit :

Président d'honneur : M. Dumoutier.

Président : M. Godard, aveugle de guerre.

Vice-président : M. Cagnard, aveugle de guerre.

Secrétaire départemental : M. Simon, aveugle de guerre.

Trésorier : M. Vallerent.

Commissaire aux comptes : M. Morel.

Les vœux suivants ont été émis :

- 1° Que la pension soit de 1.200 francs pour la veuve et suppression de la date du mariage ;
- 2° Pension pour les ascendants ;
- 3° Suppression de l'article 55 ;
- 4° Augmentation de pension ;
- 5° Qu'une augmentation soit donnée pour les blessures multiples ;
- 6° Interdiction à toutes Sociétés mixtes de se servir du nom des Aveugles de Guerre.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire départemental,

SIMON.

Le camarade Capitaine ayant reçu des tracts lui demandant de faire partie de la Société des 100 %, dont le siège social est à Asnières, croit devoir protester et demande la publication des lignes suivantes :

« Cher Camarade, il faut veiller plus que jamais à ce que l'Association reste intacte, car c'est déjà assez des nombreux décès parmi nous, sans avoir à déplorer la perte de nos membres en faveur d'une autre Association. Les membres de l'U. A. G. ont toujours été unis, et c'est le moment plus que jamais de l'être davantage. J'estime que si tous les camarades étaient avertis contre ces menées, cela rendrait service à beaucoup d'entre nous. »

LEGION D'HONNEUR

La Chambre des Députés dans sa séance du lundi 9 juillet (*J. O.* du 10 juillet 1923, P. 3282) a adopté le projet de la loi Mielliet, autorisant des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de 100 0/0 déjà titulaires de la médaille militaire.

ARTICLE PREMIER. — Tous les mutilés de guerre de 100 0/0 déjà titulaires de la Médaille militaire seront décorés de la Légion d'honneur.

« Ceux qui ont été pourvus d'un grade dans l'ordre seront promus au grade supérieur.

« Ces décorations seront accordées au titre militaire avec traitement ; l'application de ladite loi partant du jour de sa promulgation ne donnera lieu à aucun rappel de traitement. »

ART. 2. — Les trois derniers alinéas de l'article premier de la loi du 16 août 1920 sont abrogés. »

Nous pensons que le vote du Sénat à ce sujet ne se fera pas longtemps attendre.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAAC ; vice-présidents : NOIREAUX, ROY Georges.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : L'ÉVESQUE Gaston.

Membres : MM. AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BOIS, BERTRAND, COURTEIX-DELAGE, DUFOURC, DURAT, GRILLET, GOUBIN, GUDÉFIN, HEUZÉ, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP, LEVEAU, MALGAT, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, SCABINI, SIGAULT, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBÈL, Vice-Présidente ;
M. MEYNADIER, Vice-Président ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. MARCEL BLOCH.
Mme BOYLESVE.
Mme BROQUIN.
M. CHEFFER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation
Mlle JALAGUIER.
Mme KALT.
Mme L'ÉVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme Pierre MOURAUX.
Mme MUS.
M. JOSEPH ROUX.
M. SOLLAR.
D^r SCHNEIDER.
Mme VALTON.
Mme YVÈS.

COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;
Mme LEYGUES ;
Mme LE TROQUER ;
Mme LHOPITEAU.
Mme J.-L. LEBRETON.
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

Liste des Donateurs

« Un Groupe anonyme », 1.000 fr. — Mme Ingraham, Paris, 100 francs. — Mme Mus, directrice d'école au Tonkin, 2.216 fr. — Mme Couleru Boeringer, Lugano, Suisse, 50 fr. — Mlle Grandjean, à Cuxac-d'Aude, 25 fr. — Préfecture du Bas-Rhin, 1.000 fr. — M. Léon Vidal, à Marseille, 100 fr. — M. Jean de Kermaingnant, à Paris, 50 fr. — M. le docteur Marx, à La Haye, 100 fr. — Mlle Lacroix, à Callas (Var), 80 fr. — Les lecteurs de la Bibliothèque municipale, rue Titon, à Paris, 55 fr. — Association des Anciennes Elèves « La Sympathie », à La Garenne-Bezons, 20 fr. — Mme Bresson, à Charbonnières (Rhône), 50 fr. — Etablissements Scheidecker, à Muttersholz (Bas-Rhin), 30 fr. — M. Ficatier, à Tananarive, 25 fr. — Mlle Gendronneau, à Nantes, 10 fr. — Miss Alice Getty, 500 fr. — Mme Sartelet, à Taverny, 40 fr. — M. Gerald Dobede, 5 livres sterling (368 fr. 75). — Anonyme du Cahouët, 25 fr. — Ecole Supérieure de Guerre, don d'un officier, 201 fr. — Mme Lagneau, à Rio Salado (Oran), 100 fr. — Mme Canevet Stubbs, à Calais, 200 fr. — M. Cottin, à Paris, 50 fr. — Association Française de Bienfaisance, à Tientsin, 200 fr.

